



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
RESTREINTE

TD/B/EX(34)/R.2
13 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-quatrième réunion directive
Genève, 10-12 mars 2004

**DÉSIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES AUX FINS DE L'ARTICLE 77
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL**

Demande présentée par l'Association internationale du fret aérien (TIACA)

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le secrétariat de la CNUCED a reçu de l'Association internationale du fret aérien une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
2. Après avoir examiné les renseignements reçus, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, l'Association internationale du fret aérien peut être classée dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil, afin qu'elle puisse participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.
3. Le Conseil pourrait se prononcer sur cette demande à sa trente-quatrième réunion directive au vu de la recommandation du Bureau.
4. Des informations sur l'Association internationale du fret aérien figurent en annexe.

Annexe

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU FRET AÉRIEN

Historique

5. La création de l'Association internationale du fret aérien remonte à 1960, lorsqu'un comité de la Society of Automotive Engineers (SAE) des États-Unis a organisé le premier Forum international du fret aérien afin d'étudier les besoins de la toute jeune industrie aéronautique. Les fondateurs se sont efforcés de susciter un intérêt pour le nouveau secteur du fret aérien en pleine croissance. Ils se sont employés à élaborer des normes communes concernant l'équipement, la manutention au sol et les procédures applicables au fret aérien.

Buts et objectifs

6. L'Association internationale du fret aérien est une organisation mondiale qui sert de catalyseur pour promouvoir des pratiques équitables et des améliorations dans le secteur de la logistique aérienne par le biais de programmes d'éducation, de communication et de développement des entreprises. Il s'agit d'une superorganisation qui compte des membres dans le monde entier, notamment toutes les principales composantes du secteur de la logistique et du fret aériens. L'Association a pour mission de défendre les intérêts de l'industrie du fret aérien et d'accroître sa contribution à l'expansion du commerce mondial. Elle appuie et accompagne la libéralisation progressive du marché mondial et le développement des échanges entre pays en développement et pays développés. Elle préconise la facilitation du commerce au nom de l'industrie par la réduction de la bureaucratie, la révision des réglementations restrictives, la simplification des procédures douanières et la modernisation des règles du fret aérien.

Membres

7. L'Association comprend quatre catégories de membres:

Membre administrateur (90 membres): entreprises qui souhaitent jouer un rôle majeur dans la direction de l'Association. Les membres peuvent prétendre à un mandat ou à un siège au Conseil exécutif;

Membre actif (133 membres): entreprises qui souhaitent jouer un rôle direct et actif dans le secteur;

Membre associé (45 membres): étudiants, éducateurs et autres personnes intéressées par l'industrie du fret aérien;

Membre affilié (34 membres): organisations à but non lucratif internationales, nationales, régionales et locales du secteur aérien, universités et organismes gouvernementaux.

L'Association compte un total de 302 membres.

Structures

8. L'Association est dirigée par un Conseil d'administration composé des membres administrateurs, qui représentent les principales organisations mondiales du fret aérien. Les membres administrateurs élisent le Conseil exécutif pour un mandat de deux ans. Ce Conseil est chargé de gérer les affaires de l'Association et de définir sa politique. Le Conseil d'administration approuve également le budget et les comptes et nomme le vérificateur des comptes. Les résolutions sont adoptées par une majorité des membres du Conseil d'administration qui votent en personne ou par procuration.

9. Le Conseil exécutif dirige et administre l'Association, organise les comités et exerce l'autorité exécutive sur le Forum du fret aérien (Air Cargo Forum). Il est composé de quatre membres: président, vice-président, trésorier et secrétaire général. Font partie du Conseil exécutif le Président sortant de l'Association et 14 autres membres. Le quorum est atteint quand une majorité des membres du Conseil exécutif sont présents mais les motions sont adoptées à la majorité des membres du Conseil.

10. Le secrétariat général est chargé de l'administration des affaires courantes. L'Association réalise une grande partie de ses activités par le biais de comités actifs, qui supervisent la politique et les résultats obtenus dans les différents domaines. Deux comités – finances et opérations – supervisent l'activité générale de l'Association.

11. Le Conseil d'administration est actuellement composé des membres suivants (dont le mandat est de deux ans):

Président: M^{me} Dora Key (Canada)

Vice-Président: M. Gary Bartek (États-Unis d'Amérique)

Secrétaire général: M. Daniel Fernandez (États-Unis d'Amérique)

Trésorier: M. George Johnson (États-Unis d'Amérique)

Ressources financières

12. Les ressources de l'Association comprennent les cotisations des membres et les recettes tirées des expositions.

Bilan

(en dollars des États-Unis)

	2003-2004	2001-2002
Recettes totales	2 919 502	3 114 110
Bénéfices bruts	2 919 502	3 114 110
Dépenses	2 633 610	2 540 046
Recettes nettes	285 892	574 064

Relations avec d'autres organisations internationales

13. À l'heure actuelle, l'Association n'entretient aucune relation avec d'autres organisations internationales.

Publications

14. Les principales publications de l'Association sont les suivantes: TIACA Times, Manifesto, Speech Series, Technology Trends, Global Air Commerce Review, et TIACA Membership Directory (annuaire des membres de l'Association).

Liaison

15. La liaison avec la CNUCED sera assurée par M. Daniel C. Fernandez, Secrétaire général.

Adresse

P.O. Box 661510
Miami, FL 33266-1510
Tél.: (1) (786) 285-7011
Télécopieur: (1) (786) 265-7012
Adresse électronique: segen@tiaca.org

Langue de travail

16. Anglais.
